

FOIRE AUX QUESTIONS

LE CHEQUE CADHOC

Qui peut commander des chèques Cadhoc ?

L'Espace Particuliers sur le site www.cadhoc.com est réservé exclusivement aux particuliers. Pour commander en ligne, les comités d'entreprises, entreprises, collectivités, et associations doivent se rendre sur l'Espace Clients du site www.cadhoc.com

Quelle est la valeur faciale minimum pour un chèque Cadhoc ?

Le montant d'un chèque Cadhoc est de 15,00€. Il n'est pas possible de commander des chèques d'un montant différent.

Quelle est le nombre maximum de chèques par chéquier ?

Un chéquier peut comprendre entre 2 et 32 chèques. Les chèquiers peuvent être de valeur différente. Le montant maximum d'une commande est plafonné à 500€. (Frais de port inclus)

Puis-je personnaliser mes chèques ?

Vous pouvez personnaliser vos chèques avec un message personnel et préciser « offert par ». Dans le cas d'un paiement par MaxiCheque, la mention « offert par » ne sera pas prise en compte. Les chèques ne sont pas nominatifs

OÙ DEPENSER LES CHEQUES CADHOC

Dans quels magasins puis-je dépenser mes chèques-cadeaux Cadhoc ?

Afin de connaître les magasins et enseignes acceptant les chèques Cadhoc, nous vous invitons à consulter la rubrique «*Où dépenser vos chèques Cadhoc*», vous pourrez faire une recherche par zone géographique.

Dans la même rubrique vous pouvez également télécharger la liste des enseignes nationales en sélectionnant «Recherche de magasins partenaires du réseau Cadhoc» ou pas univers de consommation dans «Découvrez la plus belle vitrine cadeau»

Comment régler mes achats sur un site internet acceptant les chèques Cadhoc ?

Pour utiliser un chèque Cadhoc sur un site Internet, suivez la procédure suivante:

- choisissez le mode de paiement «chèque» ou «autre»
- conservez une copie de vos chèques Cadhoc ou recopiez les numéros des chèques à envoyer
- Envoyez vos chèques en complétant le montant à régler par un chèque bancaire (si nécessaire) et par courrier sécurisé (recommandé ou lettre suivie) à l'adresse indiquée par le prestataire.

Comment trouver les magasins près de chez moi ?

Le chèque Cadhoc est un chèque multi-enseignes qui est accepté dans des milliers de magasins et de commerces de proximité partout en France. Consultez la rubrique «*Où dépenser vos chèques Cadhoc*» puis sélectionnez votre département pour connaître la liste exhaustive des commerces près de chez vous qui acceptent les chèques Cadhoc.

Je voudrais utiliser mes chèques Cadhoc pour faire un voyage, est ce possible ?

Avec la plate-forme Cadhoc voyages, c'est plus de 80 prestataires à votre disposition au 01 41 85 08 20. Vous pouvez organiser votre séjour, louer une voiture ou prendre une location immobilière. Vous pouvez également consulter la liste des prestataires Cadhoc voyages dans la rubrique «*Où dépenser vos chèques Cadhoc*»

Puis-je utiliser mes chèques Cadhoc dans les DOM ?

Vous pouvez utiliser vos chèques Cadhoc dans les DOM à condition que le magasin soit affilié à notre réseau. Pour cela, consultez la rubrique «*Où dépenser les chèques Cadhoc*» et sélectionnez votre département.

PERTE OU PERIMES

J'ai perdu mes chèques Cadhoc, que dois-je faire ?

Malheureusement, les chèques perdus ou volés étant des valeurs au même titre que des billets de banque ne sont ni échangés ni remboursés.

Mes chèques vont bientôt arriver à expiration que dois-je faire ?

Nous vous conseillons d'utiliser vos chèques avant leur date d'expiration au sein du réseau Cadhoc. En aucun cas, le chèque Cadhoc procédera à un échange ou un remboursement. (cf conditions générales).

Concernant les chèques Cadhoc offerts par votre CE, nous vous conseillons de vous adresser à l'émetteur afin de procéder à un échange (valable deux mois maximum après la date d'expiration).

CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADHOC

Puis-je cumuler mes chèques Cadhoc pour régler un achat ?

Vous pouvez cumuler vos chèques Cadhoc afin d'effectuer un achat.

Les magasins affiliés ne sont pas dans l'obligation de vous rendre la monnaie.

Puis-je utiliser mes chèques Cadhoc à tout moment et pendant les soldes ?

Durant leur période de validité, vous pouvez utiliser vos chèques Cadhoc à tout moment.

Les magasins affiliés peuvent les refuser pendant les périodes de soldes.

Un magasin peut il rendre la monnaie ?

Les magasins affiliés ne sont pas dans l'obligation de rendre la monnaie ou de rembourser un article réglé (en totalité ou en partie) avec des chèques Cadhoc.

CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADHOC

Comment puis-je offrir des chèques Cadhoc à mes proches ?

Vous avez 2 possibilités :

- Vous rendre directement sur notre site internet www.cadhoc.com dans l'Espace Particuliers pour passer une commande et payer en ligne.
- Vous rendre chez votre buraliste qui met à disposition des packs à offrir : Vous y trouverez des chéquiers d'une valeur de 30€, 50€ et 100€.

Vous pouvez également télécharger la liste des buralistes affiliés dans la rubrique «*Cadhoc chez mon buraliste*».

CONDITIONS DE LIVRAISON DES CHEQUES CADHOC

Comment est livrée ma commande ?

Votre colis est livré en recommandé avec accusé de réception pour un montant de 7€

Dans combien de temps serais-je livré ?

Le délai moyen de préparation et de livraison est de 8 jours ouvrés à compter de la date de prise en compte de votre commande par nos services.

Pour consulter le détail de votre commande, rendez-vous sur l'Espace Particuliers rubrique «*Consulter mon compte* »

FACTURATION

Comment dois-je faire pour obtenir une facture ?

Pour toute demande de duplicata de facture, nous contacter à l'adresse email suivante:

gpcommandes@cadhoc.com